

Profitez des emplois d'été pour relancer votre carrière après une période d'inactivité ou pour acquérir de l'expérience.

Attention dans le terme "emplois d'été" il ne faut pas comprendre "jobs d'été" qui sont des emplois pour les étudiants, qui nécessitent peu de compétences et qui sont rémunérés en conséquence. On parle ici des missions courtes proposées pendant la période estivale dans le but de remplacer les salariés en congés à compétences et salaire similaires.

Pendant la période estivale les entreprises font souvent face à une pénurie de personnel au sein de leurs différents services du fait des nombreux départs en congés des salariés. C'est souvent une période où les entreprises sollicitent les demandeurs d'emploi pour faire face à ces absences.

Comment les demandeurs d'emploi peuvent tirer profit de ces missions de courte durée ?

Difficultés de trouver un emploi après une période d'inactivité :

Après une période d'inactivité, il est souvent difficile de retrouver un emploi. En effet, les périodes d'inactivité effraient les recruteurs et ceux-ci préfèrent miser sur des actifs n'ayant pas de période "vide" ou "creuse" dans leur CV. Profitez de la période estivale pour relancer votre carrière. Les entreprises sont moins regardantes pour des missions de courte durée car l'investissement est moindre et que souvent ces recrutements se font dans l'urgence. De plus beaucoup de demandeurs d'emploi refusent les missions courtes préférant rester disponibles pour une opportunité plus en adéquation avec leurs souhaits ou pour des CDI.

Pensez toujours que les personnes en poste sont plus sollicitées que les personnes en recherche d'emploi. Une fois, lors d'un entretien pour un poste de chargé(e) de recrutement, le recruteur m'a dit qu'il préférerait démarcher les personnes déjà en poste car si elles sont en poste c'est qu'elles sont les meilleures et que les personnes en recherche d'emploi sont les moins bons. Cette idée, bien que terriblement fautive, est souvent ancrée dans l'esprit des recruteurs.

## Les emplois d'été pour se relancer ou acquérir de l'expérience

Écrit par Dorothée

---

Le fait d'être en poste va vous permettre d'une part de relancer votre CV, acquérir de l'expérience et d'être plus "attractif" pour les recruteurs.

De plus une mission précaire, Intérim ou CDD, ne vous bloque pas dans la recherche d'un CDI puisque si vous trouvez un CDI vous pouvez casser votre contrat précaire en respectant un délai de préavis.

Difficultés à rentrer sur le marché de l'emploi pour les jeunes diplômés :

Les jeunes diplômés peinent souvent à trouver un premier emploi malgré parfois un CV déjà bien rempli grâce aux stages ou contrats d'apprentissage ou professionnalisation. Un jeune diplômé ayant déjà effectué diverses missions en entreprise sera avantagé. Cependant, lors de la recherche d'un emploi, on entendra souvent les recruteurs considérer que ces expériences ne comptent pas.

C'est un peu contradictoire car on entend toujours qu'il faut faire des stages ou privilégier les formations en alternance pour faciliter notre recherche d'emploi et une fois diplômé(e) on nous dit qu'on a zéro année d'expérience car les stages et l'alternance ça ne compte pas.

C'est là que les courtes missions peuvent être un tremplin. En effet il est plus facile de trouver un emploi une fois entré(e) dans la vie active. Les recruteurs peinent à être les premiers à vous donner votre chance. S'ils voient qu'une entreprise vous a fait confiance, cela les rassure. De plus parfois on est embauché pour une mission de courte durée puis celle-ci se prolonge et parfois débouche sur un CDI même si ce n'était pas du tout prévu au départ. Une entreprise est toujours en mouvement, il y a des démissions, des congés maternités ou parentaux, des salariées qui partent en congé parental et qui finalement ne reprennent pas leur poste, certains suivent leur conjoint muté dans une autre région, etc...

Le tout est de mettre un pied dans l'entreprise et de saisir les opportunités. Pensez également que si votre mission se passe bien, il n'est pas impossible que vous soyez contacté(e) si un poste est créé ou se libère.

## Les emplois d'été pour se relancer ou acquérir de l'expérience

Écrit par Dorothée

---

Une fois en poste, pensez bien à mettre à jour votre profil sur les job boards et les sites des agences d'intérim et cabinets de recrutement.

Soyez actif, saisissez les opportunités même celles qui ne vous paraissent pas en total adéquation avec vos aspirations. Il faut parfois faire un petit bout de chemin pour trouver le poste idéal. Ne vous découragez pas en vous comparant. Parfois il suffit d'un rien pour relancer sa carrière ou débiter dans la vie active.

Mais attention il ne s'agit pas d'accepter n'importe quelle mission. Rester dans le métier dans lequel vous souhaitez évoluer et choisissez une mission vous permettant de vendre des compétences par la suite. Si on vous embauche pour faire du classement ou des tâches qui n'ont rien à voir avec votre métier de base il est évident que ce sera une expérience pas évidente à valoriser auprès des recruteurs par la suite.

Bon courage à tous dans vos recherches!

{jcomments on}